



**MISSION LOCALE
DU
PAYS SANCERRE SOLOGNE**

**PROJET
ASSOCIATIF**



Mission Locale
SANCERRE SOLOGNE

PRÉAMBULE

INFORMATION FORMATION ORIENTATION EMPLOI VIE QUOTIDIENNE

La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne : Un Engagement Structurant pour l'Insertion des Jeunes

La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne est un acteur essentiel des politiques publiques locales de l'emploi et de la formation, dédié à l'accompagnement des jeunes de notre territoire.

Dans le cadre de notre démarche de labellisation, nous avons engagé une réflexion collective afin de définir nos valeurs, structurer nos actions et renforcer notre engagement en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Ce projet, élaboré en concertation avec l'ensemble de l'équipe, vise à clarifier et promouvoir notre offre de services tout en affirmant les principes qui guident notre action.

Enfin, la dernière partie de ce document expose les axes stratégiques prioritaires que la Mission Locale souhaite porter dans les années à venir.

Sommaire

→	Le mot du Président	p.1
→	L'historique du réseau	p.2
→	La Mission Locale et Nos Missions.....	p.3
→	Contexte territoriale	p.4
→	Caractéristiques de notre territoire d'intervention.....	p.5
→	Chiffres Clés	p.6
→	Notre Projet Associatif dans le temps.....	p.7
→	Statuts et Gouvernance	p.8
→	Organigramme.....	p.9
→	Les référence dans la structure.....	p.10
→	Nos valeurs	p.11
→	Plan Stratégique 2023 2027.....	p.12
→	Enquête satisfaction jeunes	p.13
→	Enquête satisfaction entreprises	p.14
→	La Mission Locale en image.....	p.15

Accès à notre site :



Le mot du Président

Sylvain DUVAL

Le projet Associatif est une synthèse du travail de tout un collectif sous l'impulsion et en accord du Conseil d'Administration. Il synthétise un long processus de réflexion et de travail de toute une équipe et de sa gouvernance.

Il s'agit de définir un fil conducteur qui sera l'architecture de nos actions et de valoriser le travail de la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne auprès de tous et d'être identifié et reconnu pour notre expertise de l'accompagnement du public 16-25 ans, jusqu'à 29 ans en situation de handicap.

Fruit d'un travail collectif et partenarial, ce projet est un document de référence, expression de la volonté de ses membres. Il définit notre identité, notre raison d'être et notre projet commun à destination des jeunes et du monde économique.

Notre projet de structure répond à l'exigence légitime posée par nos financeurs avec lesquels nous entretenons en permanence un dialogue de gestion qui se traduit par la définition commune d'objectifs annuels.

Faire accéder les jeunes de notre territoire vers l'autonomie et l'emploi durable est notre mission. Je tiens à remercier à l'ensemble des acteurs, les élus, la directrice et son équipe, qui se sont mobilisés dans la construction de ce projet.

Sylvain DUVAL.
Président de la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne

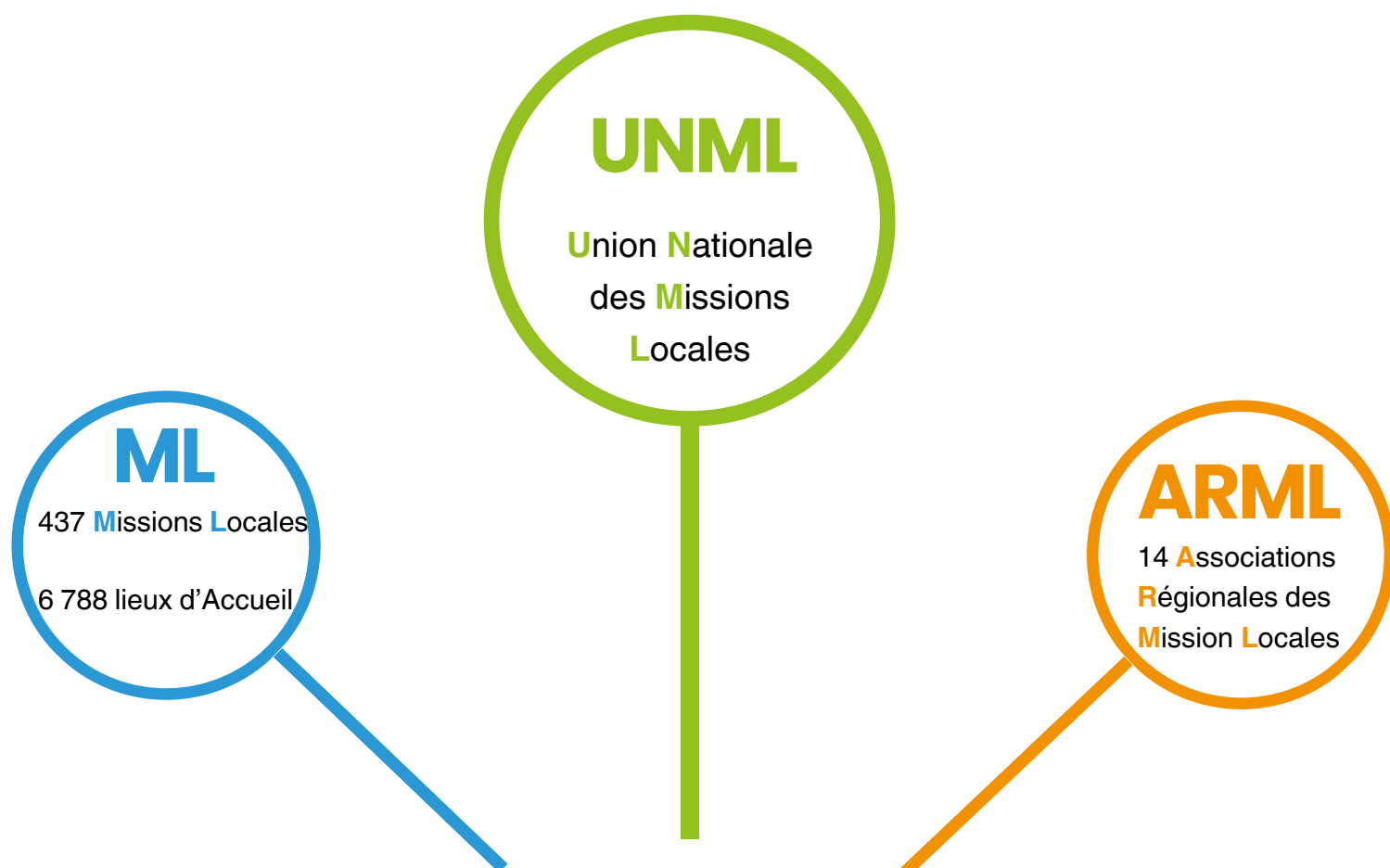
L'HISTORIQUE DU RÉSEAU

Construites en mars 1982 ,par un décret ministériel , à la suite du rapport Schwartz sur le développement du chômage et de la précarité sociale chez les jeunes, les Missions locales ont pour vocation, en partenariat avec les collectivités territoriales et l'Etat de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à la veille de leur 26 ans) et de 16 à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap, non scolarisés, et de lutter contre l'exclusion.

Le souhait de Bertrand Schwartz est de démontrer, par le biais d'expérimentation, que toutes personnes peu importe son statut, son origine sociale, a la capacité d'acquérir des compétences nouvelles attendues par les entreprises.

Des Missions Locales seront mises en place, dans un premier temps à titre expérimental, pour apporter aux jeunes une aide plus étendue, dépassant l'orientation professionnelle, leur permettant d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle, et de le mettre en oeuvre dans tous les aspect de la vie quotidienne.

Le réseau des Missions Locales couvrent l'intégralité du territoires et compte environ 13 000 professionnels de l'insertion des jeunes.



LA MISSION LOCALE

La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne a été créée le 09 septembre 1988, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre: Association pour le Développement du Bassin de l'emploi Aubigny -Belleville.

NOS MISSIONS

Accueillir,
Informer
Orienter

- Garantir des conditions d'accueil adaptées à tous les publics
- Mettre à disposition des jeunes une information claire et accessible, adaptée à leurs besoins sociaux et professionnels
- Orienter chaque jeune vers le bon interlocuteur, en interne ou en externe.
- Assure un accompagnement fondé sur un diagnostic global et sur une posture de "tenir conseil"
- Accompagne le jeune dans l'élaboration de son projet, en prenant en compte ses besoins et les ressources du territoire, et en respectant ses choix
- Veille à la continuité et la sécurité du parcours du jeune
-

Accompagner
vers et dans
l'emploi

- Accompagner et conseiller les employeurs dans leurs démarches de recrutement et leur maintien dans l'emploi
- Evaluer les besoins en compétences et en recrutement des entreprises du territoire
- Animer et entretenir le partenariat avec les entreprises du territoire
- Porter une approche globale de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi
- Préparer les jeunes à l'emploi en levant les freins périphériques
- Informer les employeurs des dispositifs mis en place par l'État en faveur de l'emploi et la formation
- Sécuriser l'insertion professionnelle du jeune dans l'entreprise

Santé,
logement

- Ateliers animés par le CODAHJ, rendez-vous individuel proposé aux jeunes suivis par la ML
- Ateliers CPAM, relation partenariale renforcée par le biais d'une convention entre les conseillers en insertion professionnelle de la Mission Locale du Pays Sancerre Sologne et les représentants de la CPAM.
- Participation de la Mission Locale Sancerre Sologne aux axes stratégiques du Plan local de Santé porté par le Pays Sancerre Sologne
- La Mission Locale met en place des ateliers sur l'alimentation, la prévention santé, le bien-être psychologique et l'addictologie pour accompagner les jeunes vers une meilleure autonomie. Ces actions sont menées en lien avec les parties prenantes locales

Culture,
sport,
loisir

- Organiser des actions culturelles pour faire découvrir aux jeunes l'offre de services locale à travers des initiatives "hors les murs".
- Participer activement aux événements des partenaires du territoire pour renforcer la proximité avec les jeunes.
- Développer des projets collaboratifs avec et pour les jeunes, en synergie avec les organismes socio-culturels du territoire.
- Sensibiliser et accompagner les jeunes sur les enjeux de la citoyenneté.
- Renforcer les actions en lien avec la vie associative du territoire (culture, sport, loisirs...).
- Informer sur les dispositifs culturels mis en place par l'État pour favoriser l'accès à la culture.

Mission Locale du Pays Sancerre Sologne

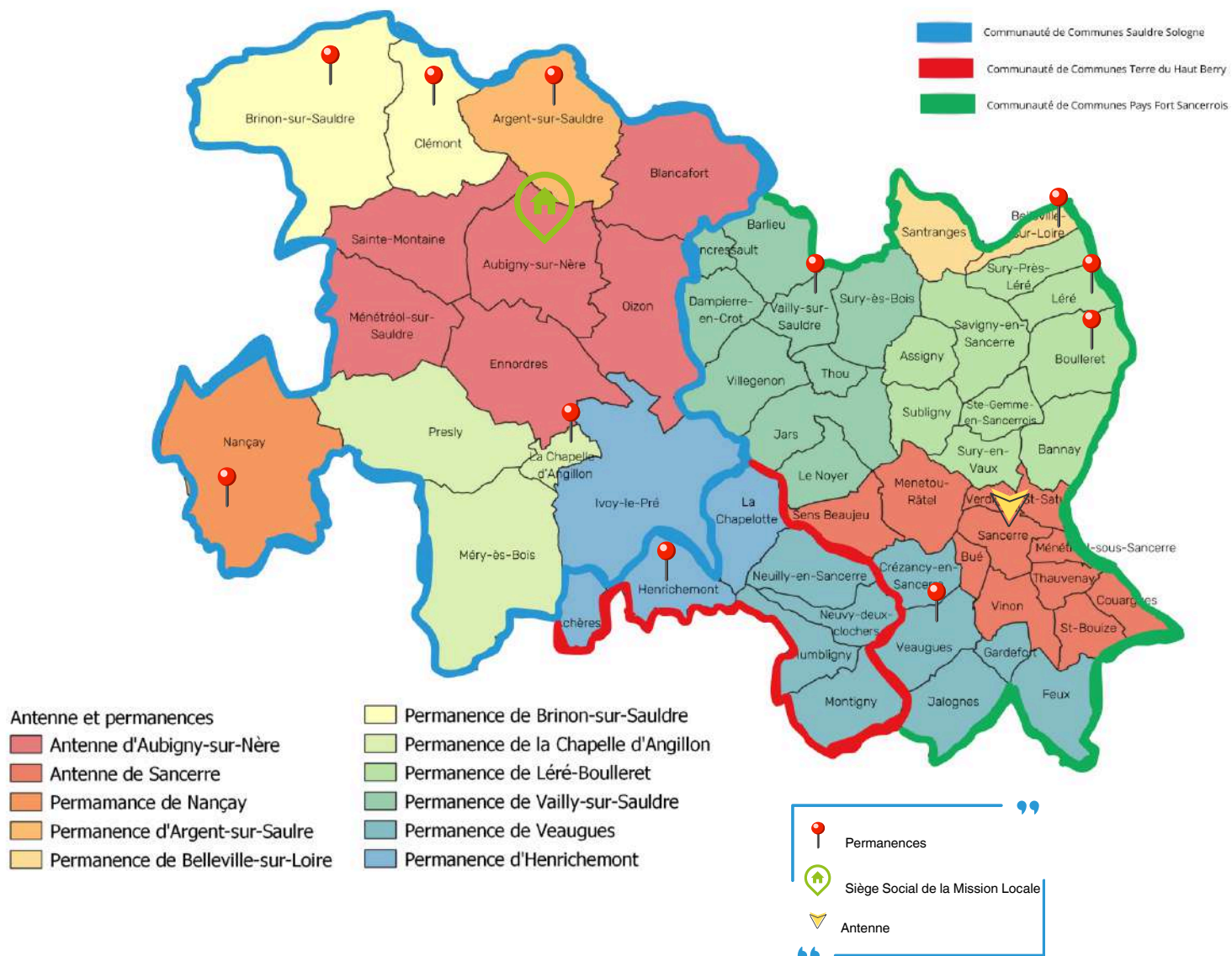
CONTEXTE TERRITORIAL



La Mission Locale du Pays Sancerre Sologne couvre 3 Communautés de Communes soit 57 communes :

- La Communauté de Communes Sauldre et Sologne portée par la ville centre, Aubigny-sur-Nère de notre territoire d'intervention, elle regroupe 14 communes.
- La Communauté de Communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire porté par la ville de Sancerre (Antenne). Elle regroupe 36 communes.
- Communauté de communes Terre du Haut Berry seulement 6 communes sur les 30 qu'elle regroupe relève de la ML Sancerre Sologne .
- Le syndicat mixte du Pays Sancerre Sologne qui regroupe 50 communes.

11 permanences sont réparties sur le territoire d'intervention de la Mission Locale afin de réduire l'éloignement des jeunes de l'institution en faisant le choix du "Aller vers" à moins de 10 km du lieu d'habitation du public.





CARACTERISTIQUES DE NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION

- Une population vieillissante entraîne une diminution progressive de la démographie, impactant directement le nombre de jeunes (16-25 ans). Une fois partis pour leurs études, ces derniers reviennent rarement s'installer sur le territoire, accentuant ainsi cette tendance.
- Une mobilité restreinte constitue un frein majeur pour les jeunes engagés dans les dispositifs renforcés de la Mission Locale, limitant leur accès aux ateliers essentiels à leur insertion socio-professionnelle. Pour répondre à cette problématique et aux difficultés de recrutement des entreprises locales, la Mission Locale a mis en place le projet "En route vers l'Emploi". Ce dispositif, financé à 30% par la Région Centre-Val de Loire, 50 % par la Fondation Macif et le reste par les fonds propres de la Mission Locale, permet aux jeunes d'accéder à deux voitures électriques type AMI, accessibles avec le Brevet de Sécurité Routière, sans obligation de posséder le permis B.
- Le territoire est confronté à des zones blanches de télécommunication, limitant l'accès à internet pour de nombreuses familles, souvent avec des connexions à faible débit. Cette situation complique la mise à jour des profils administratifs et l'accès aux services en ligne. Pour pallier cette difficulté, la Mission Locale met à disposition des ordinateurs pour les jeunes accompagnés, leur offrant ainsi un accès aux outils numériques essentiels à leur insertion socio-professionnelle.
- L'économie viticole du Sancerrois est un moteur clé pour l'emploi des jeunes du territoire. Elle offre de nombreuses opportunités, notamment dans les domaines de la production, de la commercialisation, de l'œnotourisme et de la logistique. La Mission Locale accompagne les jeunes dans leur insertion professionnelle grâce à des partenariats avec les domaines viticoles, facilitant l'accès à des formations et des stages.
- Les filières bois et écotourisme sont des secteurs clés pour l'emploi des jeunes du Pays Sancerre Sologne. Le secteur bois, lié à la gestion forestière et à la transformation du bois, crée des opportunités dans la sylviculture et la construction écologique. L'écotourisme, centré sur la préservation de l'environnement et le tourisme durable, offre des emplois dans des métiers comme guide nature et gestionnaire d'espaces protégés. La Mission Locale accompagne les jeunes dans ces secteurs en les orientant vers des formations et des expériences professionnelles locales.
- Le secteur industriel du Pays Sancerre Sologne offre de nombreuses opportunités d'emploi pour les jeunes, notamment dans les domaines de la production, de la maintenance. Grâce à des partenariats avec les entreprises locales, la Mission Locale accompagne les jeunes à accéder à des formations en alternance, des stages ou des contrats CDI. Cela permet de répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée tout en soutenant le développement économique du territoire.



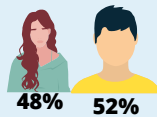
PROFIL DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR LA MISSION LOCALE



En 2024, **522 jeunes** ont été accompagnés et ont bénéficié de **4 379 entretiens** sur les 57 communes

CARACTÉRISTIQUES

6.5 % des jeunes sont mineurs



25% sont sans diplôme

69 % ne sont pas mobile



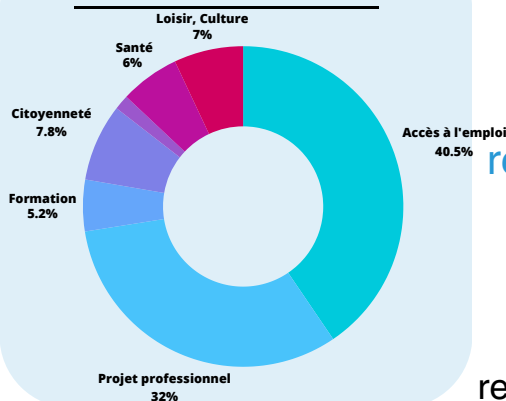
LOGEMENT

25 % en logement autonome

19 % des jeunes déclarent des difficultés pour se loger



Les thématiques de l'accompagnement



11 permanences
réparties sur le territoire

4 conseillers

1 Chargée de la relation entreprises

137 jeunes
reçus en 1er accueil

LES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT

CEJ

Parmi les jeunes présents :

52.5 % Ont effectué des périodes d'immersion en entreprise

23 % Ont une situation professionnelle à la sortie

Focus transport CEJ

22 821 km parcourus

66 jeunes ont bénéficié du transport

30 communes desservies

Montant global de 2024 de 22 820€



120 jeunes
entrés dans le dispositif

1 880
ateliers effectués
par les jeunes au siège de
la Mission locale

4 379 entretiens

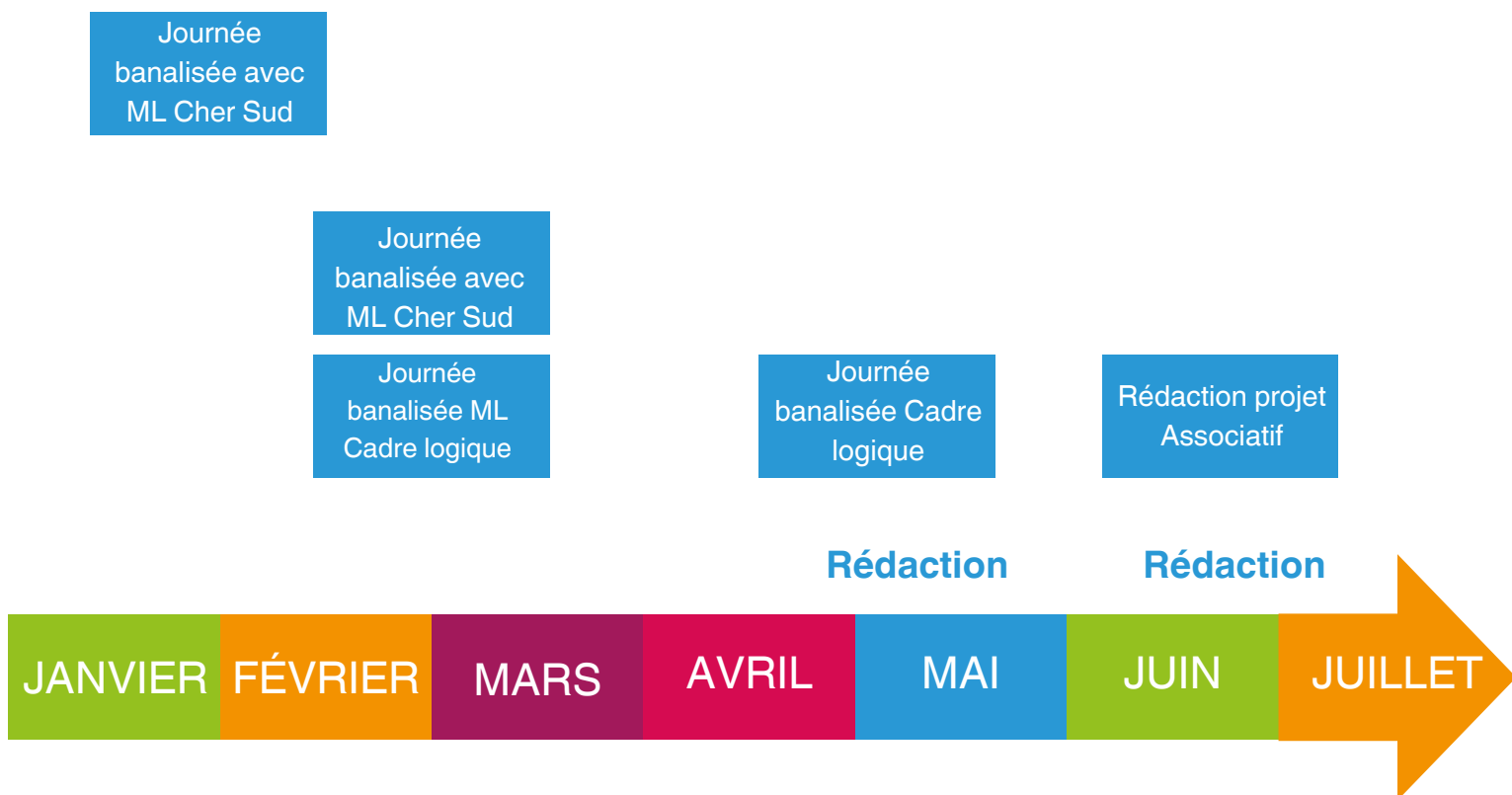
PACEA

179 jeunes
entrés dans le dispositif

23 412 €

Aloués pour les jeunes en parcours d'Accompagnement contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie

NOTRE PROJET ASSOCIATIF DANS LE TEMPS



Le suivi et l'évaluation du projet sont assurées par la Direction, l'Assistante de Direction et l'équipe.
Le projet associatif sera révisé tous les 5 ans.
La stratégie de la ML est définie dans le cadre logique travaillé par l'équipe.

Le projet Associatif de la Mission Locale est consultable sur le site internet : www.sancerresologne.fr et affiché dans les locaux de la structure.

STATUTS ET GOUVERNANCE

1 - L'objet de la Mission Locale

Extrait des statuts "article 4"

L'Association remplit une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans et des jeunes âgés de 16 à 29 ans en situation de handicap résidant sur le bassin d'emploi Aubigny-Belleville.

Elle a une double fonction:

- Aider les jeunes de 16 à 25 ans révolus et des jeunes âgés de 16 à 29 ans en situation de handicap, sortis du système scolaire, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement
- favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions qu'ils conduisent; contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre, dans sa zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. L'association remplit une mission inscrite dans le code du travail aux articles L5314-1 et fait partie intégrante du Service public de l'Emploi.

2 - MEMBRES

Extrait des statuts "article 13"

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 14 membres issus des 4 collèges définis à l'Article N°9

t Dix (10) membres de droits dont :

- °Un (1) représentant des administrations : le Sous-Préfet de Vierzon ou son représentant et/ou un représentant de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
- °Deux (2) autres représentants du collège des Administrations et organismes publics
- °Quatre (4) Élus titulaires ou suppléants du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
- °Un (1) Élu titulaire ou suppléant du Centre Intercommunal d'Action Sociale Terres du Haut Berry
- °Un (1) Élu Représentant le Conseil Régional Centre Val de Loire
- °Un (1) Élu représentant le Conseil Départemental du Cher

t Quatre (4) membres issus du collège des partenaires économiques ou sociaux et du collège des Associations ou personnes physiques soit :

- °Deux (2) Représentants du collège des partenaires économiques ou sociaux
- °Deux (2) Représentants du collège des Associations ou personnes physiques

3- COMPOSITION DU BUREAU

Extrait des statuts "article 11"

Le Bureau est présidé par un membre élu du Comité Syndical du Pays Sancerre-Sologne.


Il est composé de quatre (4) administrateurs dont le Président et le Vice-Président sont issus du Comité Syndical du Pays Sancerre Sologne.

Les Membres du Bureau sont élus par le Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le Bureau se compose des mandats suivants :

- **Président** : Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il a notamment qualité pour ester en justice au nom de l'Association avec l'accord du Conseil d'Administration. Le Président peut se faire représenter par un membre de l'Association. Il ordonne les dépenses et convoque les Assemblées Générales, le Conseil d'Administration et le Bureau. Il dirige les travaux des Conseils d'Administration dont il arrête l'ordre du jour.
- **Un (1) Vice-Président** : Le Vice-Président assiste le Président dans ses fonctions et peut recevoir de sa part toute délégation de pouvoirs pour la réalisation d'opérations déterminées.
- **Un (1) Trésorier** : Le trésorier assure les comptes de l'Association. Il est chargé de surveiller la tenue régulière de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée Générale qui statue sur sa gestion, et aux autorités de tutelle.
- **Un (1) Secrétaire** : Le Secrétaire assure la tenue régulière du registre des procès-verbaux et est chargé de la diffusion des informations concernant les travaux menés par l'Association et notamment de la correspondance, de l'envoi des convocations, de la rédaction des procès-verbaux de séance, de leur transcription et de leur diffusion.

ORGANIGRAMME DE LA MISSION LOCALE

MEMBRES du Bureau de la Mission Locale Sancerre Sologne					
G O U V E R N A N C E	Titre	Fonction	Nom - Prénom	Organisme	
	Mr	Élu communautaire	DUVAL Sylvain Président	Communauté de Communes Sauldre et Sologne (Titulaire)	
	Mme	Maire	TERREFON Anne-Marie Vice-Présidente	Commune de Saint BOUIZE (Titulaire)	
	Mr	1er Adjoint	GORIN Jean-Paul Secrétaire	Commune de SUBLIGNY (Titulaire)	
	Mme	Vice-Présidente	CASSIER Anne Trésorière	Conseil Départemental du Cher	
ÉQUIPE TECHNIQUE de la Mission Locale Sancerre Sologne					
É Q U I P E A D M I N I S T R A T I V E	Titre	Fonction	Nom - Prénom	Territoire d'intervention	Références
	Mme	Directrice	LAFFONT Karine laffontml@sancerresologne.fr 02.48.58.35.91	<ul style="list-style-type: none"> 57 communes d'intervention de la Mission Locale Département Région National 	<ul style="list-style-type: none"> Représenter la structure dans le cadre stratégique Construire, développer un réseau de partenaires Négocier, engager une démarche de communication Élaborer des projets de changements, piloter des projets institutionnels Outiller l'activité d'insertion, Assurer une veille stratégique Piloter la Mission Locale, Mettre en œuvre la gestion budgétaire et financière de la structure. Trouver des financements complémentaires Accompagner l'évolution professionnelle des salariés Mettre en place des indicateurs, analyser, suivre et anticiper les informations financières de la structure
	Mme	Assistante de Direction Projet - Communication	MOULY Solène moulyml@sancerresologne.fr 06.30.87.82.91	<ul style="list-style-type: none"> 57 communes d'intervention de la Mission Locale Département Région National 	<ul style="list-style-type: none"> Être référent dans un domaine spécifique : <ul style="list-style-type: none"> Tutrice Service Civique ML Mobilité : suivi des actions mise en oeuvre par la ML (voiture AML, Vélos électriques, Navette Transolidaire) Ateliers et Projets Mobilités en partenariat avec le Pays Sancerre Sologne Assurer la mise en œuvre technique de la communication (Interne, externe) Organiser la vie de la structure Construire et développer un réseau de partenaires Tenir la comptabilité Effectuer le reporting des actions, bilans conventions partenaire et financeurs
	Mme	Conseillère chargée de la Relation Entreprises	CHAMPAULT Élodie champaultml@sancerresologne.fr 07.88.94.05.70	<ul style="list-style-type: none"> 57 communes d'intervention de la Mission Locale Département Région National 	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner vers l'emploi les jeunes de la Mission Locale Proposer, Organiser et Mettre en œuvre au sein de la structure ou en partenariat avec d'autres structures du territoire, des actions collectives destinées aux participants Développer un réseau d'entreprises et travailler en lien avec les partenaires du monde économique dans l'objectif de rapprocher l'offre et la demande d'emploi Assurer la traçabilité et la lisibilité du travail réalisé auprès de la Direction et de l'équipe des entreprises contactées Être pour la Mission Locale référent « Entreprise », Animer les ateliers de recherche d'emploi, atelier CV, TRE, Droit du travail Référente partenaire : Équipe Entreprises FT, Communautés de communes des 3 territoires
	Mme	Service civique vie associative	THIEBAUT Lola servicecivique@sancerresologne.fr	<ul style="list-style-type: none"> 57 communes d'intervention de la Mission Locale 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une instance de représentation des jeunes Représenter la Mission Locale auprès des parties prenantes
É Q U I P E A C C O M P A G N E M E N T	Titre	Fonction	Nom - Prénom	Territoire d'intervention	Références
	Mme	Conseillère en insertion Sociale et Professionnelle	FAUCHEUX-VIOT Claire fauchaux-viotml@sancerresologne.fr 06.59.56.63.74	<ul style="list-style-type: none"> 0,30 ETP sur l'Antenne de Sancerre (Saint-Satur) 0,20 ETP sur les permanences d'Argent sur Sauldre, Brinon sur Sauldre et Clémont 0,50 ETP sur le siège à Aubigny sur Nère (Ennordres, Oizon, Blancafort, Ménétréol sur Sauldre, Saint Montaine) Département Région 	<ul style="list-style-type: none"> Être référent dans un domaine spécifique : <ul style="list-style-type: none"> Illétrisme Programme Alimentaire Territoriale-Plan Local de Santé GT Alimentaire (Ateliers cuisine CCAS Aubigny) GT Logement Accompagner le public dans son parcours d'insertion : AIO - Dispositifs Renforcés = PACEA et CEJ Outiller l'activité d'insertion en lien avec les références Mettre en œuvre des projets
	Mme	Conseillère en insertion Sociale et Professionnelle Référente Dispositifs renforcés	FONTAINE Élodie fontaineml@sancerresologne.fr 06.31.34.44.05	<ul style="list-style-type: none"> 0,25 ETP sur les permanences de Belleville (Santrange), Boulleret-Léré (Assigny, Bannay, Sainte Gemme, Savigny, Subligny, Sury-près-Léré, Sury-en-vaux) 0,15 ETP Démultiplicateur - ARML GrandEst - UNML 0,60 ETP sur le siège à Aubigny sur Nère Département Région National 	<ul style="list-style-type: none"> Être référent dans un domaine spécifique : <ul style="list-style-type: none"> CEJ ML / GT CEJ (ARML) et CEJ en Rupture sur le département du Cher FT Équipe jeunes, suivi CEJ et Suivi délégué. Feuille de route dédiée Construction des procédures internes et suivi de la mise en pratique des CIP Accompagner le public dans son parcours d'insertion : AIO - Dispositifs Renforcés = PACEA et CEJ Outiller l'activité d'insertion dans le cadre des actions liées au dispositif CEJ (Veille documentaires, partenaires, planning des actions) Mettre en œuvre des projets, création d'enquêtes satisfaction pour les parties prenantes Organiser des réunions techniques internes et externes Construire et développer un réseau de partenaires
	Mme	Conseillère en insertion Sociale et Professionnelle	JACQUET Stéphanie jacquetml@sancerresologne.fr 06.74.91.89.61	<ul style="list-style-type: none"> 0,20 ETP sur les permanences d'Henrichemont (Ivoy-le-Pré, Achères, la Chapelotte), La Chapelle d'Angillon (Méry-es-Bois, Presly), Nançay 0,80 ETP sur le siège à Aubigny sur Nère (Ennordres, Oizon, Blancafort, Ménétréol sur Sauldre, Saint Montaine) 57 communes du territoire d'intervention de la Mission Locale Département Région 	<ul style="list-style-type: none"> Être référent dans un domaine spécifique : <ul style="list-style-type: none"> Imilo en Interne ML et participation au GT GRU (ARML) Formations : PRF Régional, organismes de Formation Obligation de Formation (OF) GT Orientation-Formation Subsistance : FAJ départemental, aide alimentaire interne Accompagner le public dans son parcours d'insertion : AIO - Dispositifs Renforcés = PACEA et CEJ Outiller l'activité d'insertion en lien avec les références avec et pour l'équipe Mettre en œuvre des projets
	Mme	Conseillère en insertion Sociale et Professionnelle	TACOT Isabelle tacotml@sancerresologne.fr 06.43.59.98.63	<ul style="list-style-type: none"> 0,60 ETP sur l'Antenne de Sancerre (Saint Satur, Vinon, Couargues, Verdigny, Thauvenay, Sens-Beaujeu, Ménétréol-sous-Sancerre, Bué, Saint-Bouize) 0,10 ETP sur les permanences de Vailly sur Sauldre (Barlieu, Concrassaut, Dampierre-en-Crot, Jars, Le Noyer, Sury-es-Bois, Thou, Villegenon) et Veaugues (Neuilly-en-Sancerre, Montigny, Crézancy, Feux, Gardefort, Jalognes, Humbligny, Neuvy-deux-Clochers) 0,30 ETP sur le siège à Aubigny sur Nère Département Région 	<ul style="list-style-type: none"> Être référent dans un domaine spécifique : <ul style="list-style-type: none"> Justice (PJJ), SPIP, TIG Pédagogique) Handicap interne (veille, outil de gestion) et externe (ARML, CAP Emploi, Toutes Associations travaillant et mettant en oeuvre l'accompagnement des jeunes en situation de handicap) ComboParfait (Aide aux permis via la Région Centre) Plan Local de Santé Accompagner le public dans son parcours d'insertion : AIO - Dispositifs Renforcés = PACEA et CEJ Outiller l'activité d'insertion en lien avec les références avec et pour l'équipe Mettre en œuvre des projets Référente Antenne Sancerre : Feuille de route et plan d'actions

LES RÉFÉRENCES

DANS

LA STRUCTURE

1 Référent
Dispositif
renforcé

1 référent
imilo

1 Référent
RGPD

1 Référent
Justice

1 Référent
Orientation
Formation

1 Référent
Handicap

1 Référent
Mobilité

1 Référent
Illettrisme

1 Référent
FAJ
(fond d'aide aux jeunes)

1 Référent
Obligation de
Formation

1 Référent
SPRO
*(service public Régional de
l'emploi)*

1 Référent
Service Civique

1 Référent
CULTURE

1 Référent
SANTÉ

1 Référent
SPORT

1 Référent
PROGRAMME GO

1 Référent
LOGEMENT

1 Référent
ALIMENTATION

1 Référent
ENTREPRISE

1 Référent
SANTÉ

NOS VALEURS

PROXIMITÉ

- Proximité géographique
- Proximité relationnelle
- Proximité institutionnelle / partenariale
- Proximité de visibilité / communication

BIENVUEILLANCE

- Accueillant (sourire, politesse, écoute, conditions adaptés par exemple les locaux, le matériel...)
- Valorisation lors d'un entretien ou après avoir effectué une action, écoute et donner la possibilité de mis en action
- Non-jugement (inconditionnalité de leur situation, quoi qu'il arrive)
- Accompagnement (non jugement car ils ont le choix et c'est un droit, accompagnement du début à la fin)

ÉQUITÉ

- Mobilité : ne pas être un frein à l'accès des services (bus, GAS 18...)
- Délocaliser : au plus près du public (permanences, groupe CEJ, formations, ...)
- Handicap / Santé : pas de discrimination et adaptabilité pour chaque jeune
- Accessibilité de l'offre de service à tous les jeunes inscrits à la Mission Locale
- Equipe : Respect de chaque salarié, quel que soit son poste, pour favoriser l'harmonie de l'équipe.



ENGAGEMENT

- Écoute active : Prêter une attention particulière au jeune en reformulant ses propos et en posant des questions pertinentes.
- Créer une relation de confiance entre accompagné et accompagnant
- Prendre en considération le bénéficiaire dans sa globalité

AUDACE

- Sortir de sa zone de confort en développant sa mobilité, découvrir les nouveaux métiers, aller découvrir les bassin de vie limitrophe
- Développer son esprit d'entreprendre : Présenter les parcours réussis des jeunes à travers divers support de communication réaliser par les jeunes.
- Libérer son imagination autour de divers ateliers (ex: créer des espaces d'expression)
- Lever les obstacles: améliorer la confiance en soi en coconstruisant un plan d'action

Plan Stratégique 2023 - 2027

1

Valoriser la Mission de Service public de la ML sur notre territoire d'intervention

- Objectif 1-1:** Créer un outil de communication compréhensible par le public bénéficiaire
- Objectif 1-2:** Acculturer les élus et en faire des Ambassadeurs de la MI pour les autres élus du territoire. Porter la parole
- Objectif 1-3:** Construire et intégrer un atelier "ça sert à quoi la ML" dans le parcours CEJ
- Objectif 1-4 :** Faire des vidéos de 4 parcours de jeunes réussis (parcours CEJ, contrats aidés)

2

Mobilité : En faire un axe prioritaire au service public et de l'offre de service de la ML

- Objectif 2-1:** Promouvoir "en route vers l'emploi" auprès des bénéficiaires
- Objectif 2-2:** Consolider les subventions auprès du CR pour le bus et les voitures AMI
- Objectif 2-3:** Promouvoir "en route vers l'emploi" auprès des entreprises
- Objectif 2-4:** Réaliser une cartographie de la mobilité et des moyens sur le territoire d'intervention
- Objectif 2-5:** Réduire l'empreinte carbone de la structure en louant des véhicules de service plus vertueux

3

Valoriser le processus d'accompagnement vers et pour l'Entreprise de notre public

- Objectif 3-1:** Promouvoir le service entreprise de la Mission Locale auprès des employeurs du territoire
- Objectif 3-2:** Renforcer l'axe pédagogique de la TRE en impliquant les partenaires emploi
- Objectif 3-3:** Uniformiser et centraliser les modalités internes et externes liés à l'emploi
- Objectif 3-4:** Professionnaliser les différents outils support de Communication à destination des entreprises du territoire
- Objectif 3-5:** Coordonner la relation partenariale Mission Locale Pôle emploi en mutualisant l'offre de service respective.

4

Démultiplier l'impact des projets développés sur le territoire d'intervention

- Objectif 4-1:** Renforcer les partenariats avec les associations et augmenter le nombre de jeunes orientés via les associations.
- Objectif 4-2:** Poursuivre l'information et l'outillage des associations sportives, caritatives, services jeunesse et partenaires sociaux sur l'offre de service de la ML
- Objectif 4-3:** Informer et outiller les collectivités locales sur l'offre de service de la ML (57 mairies, 3CDC, le pays Sancerre Sologne)
- Objectif 4-4:** Construire un atelier méthodologie de projet et l'intégrer dans le parcours CEJ.

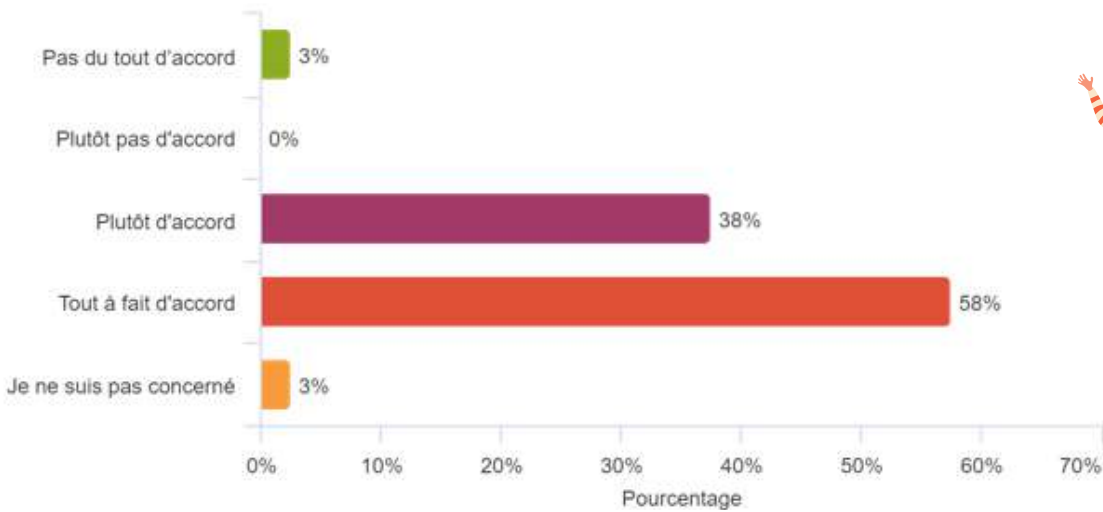
5

Accompagner les jeunes du territoire d'intervention de la Mission Locale de façon équitable en tout ces lieux

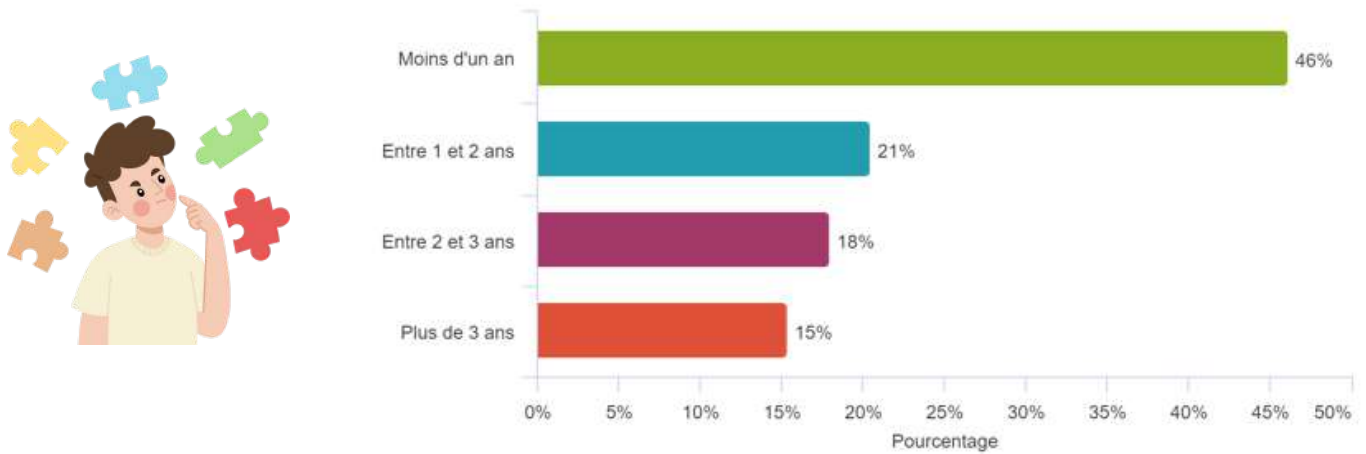
- Objectif 5-1:** Renforcer les partenariats avec les acteurs du handicap (Cap Emploi, AGEFPH, les acteurs locaux, personnel de soin...)
- Objectif 5-2:** Former les CIP à l'accompagnement des publics Sprécifiques
- Objectif 5-3:** Élargir notre secteur d'intervention
- Objectif 5-4:** Uniformiser les pratiques d'accompagnement des conseillers.

ENQUÊTE SATISFACTION DES JEUNES

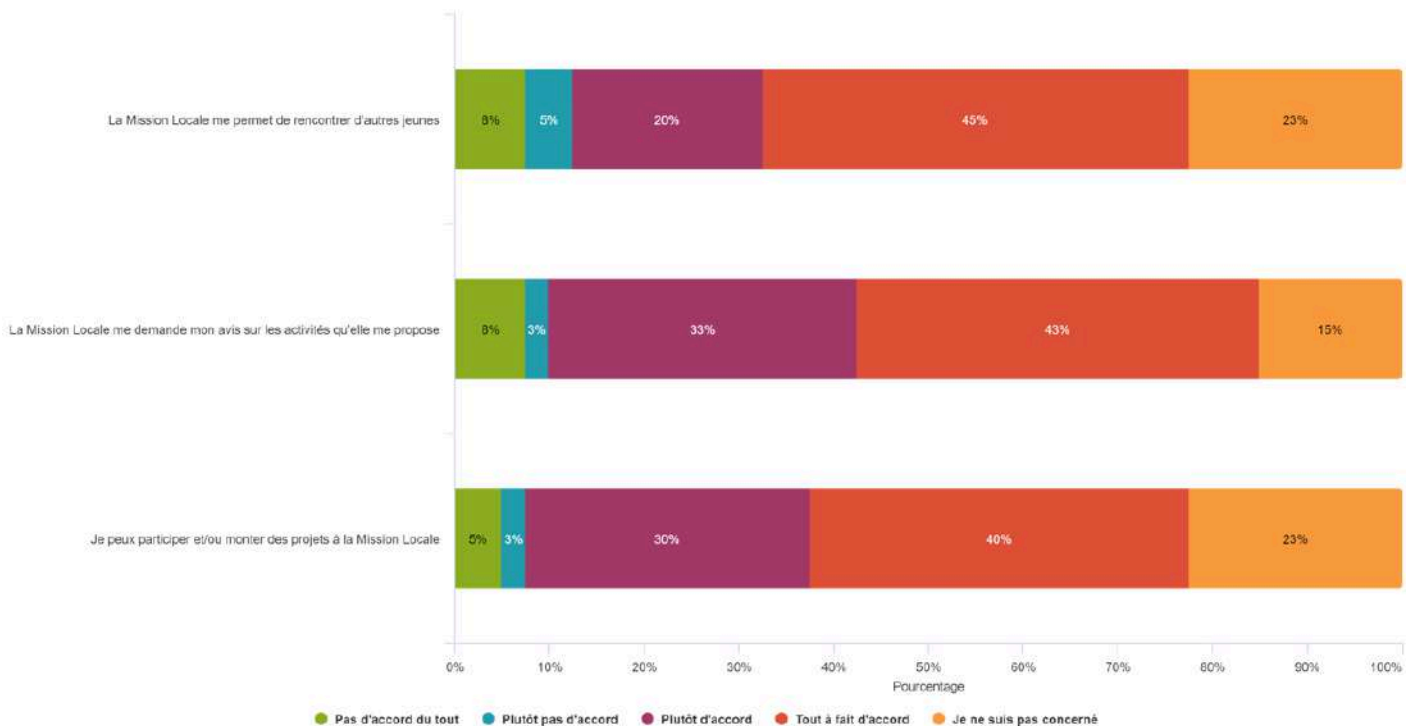
Recommanderiez-vous à vos amis d'aller à la Mission locale ?



Vous venez à la Mission Locale depuis :



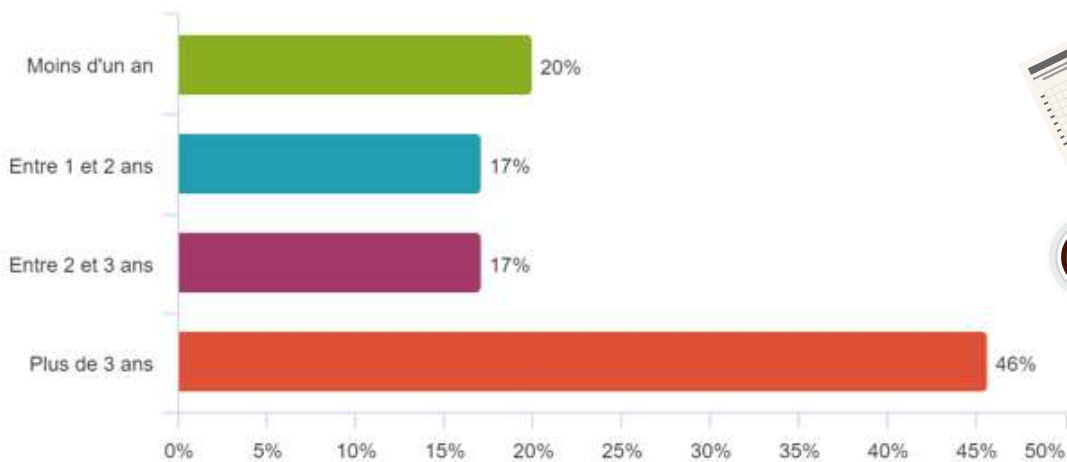
Concernant votre participation à la vie à la Mission Locale, êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?



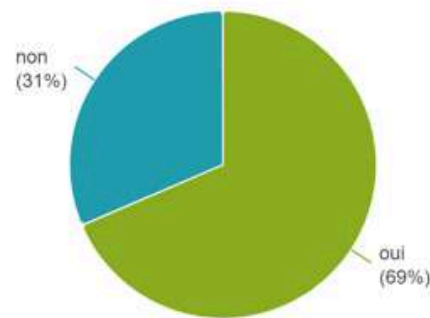
● Pas d'accord du tout ● Plutôt pas d'accord ● Plutôt d'accord ● Tout à fait d'accord ● Je ne suis pas concerné

ENQUÊTE SATISFACTION DES ENTREPRISES

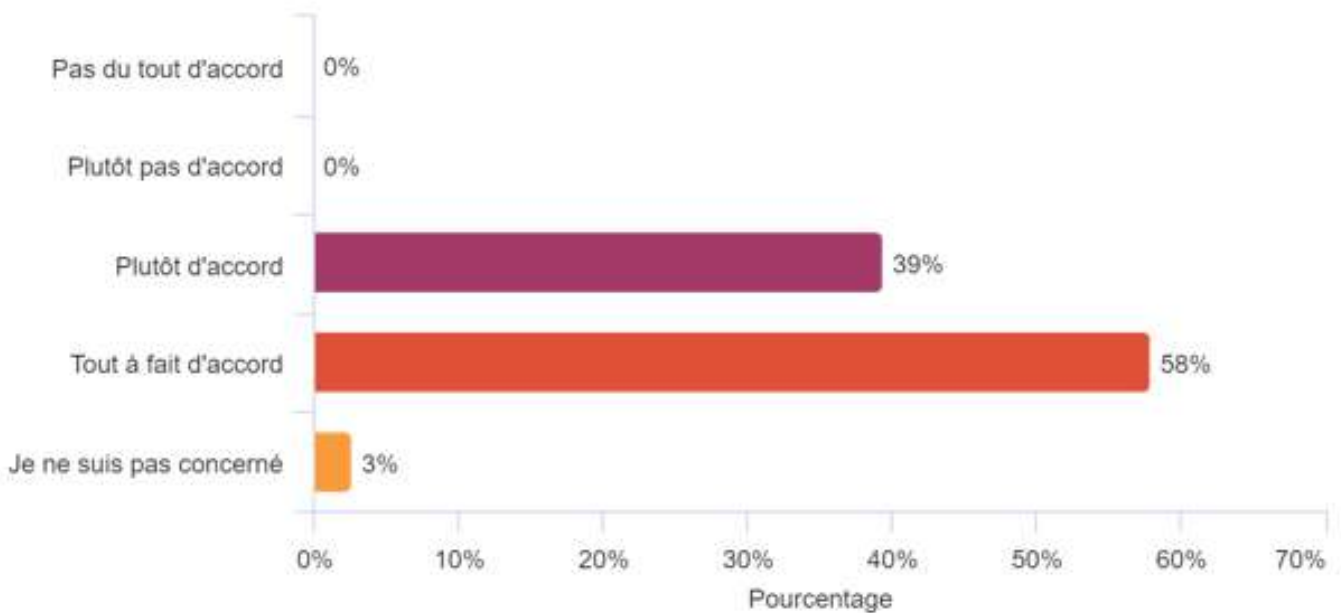
Vous travaillez avec/êtes partenaire de la Mission Locale depuis :



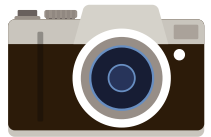
Vous êtes engagé(e) ou seriez prêt(e) à vous engager dans des projets d'accueil de jeunes spécifiques



De façon globale, êtes-vous satisfait des services rendus par votre Mission Locale ?



LA MISSION LOCALE EN IMAGE

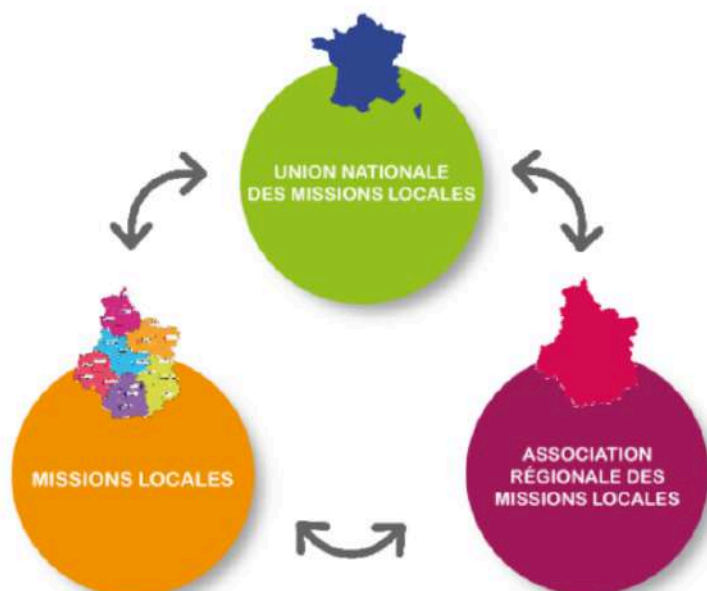
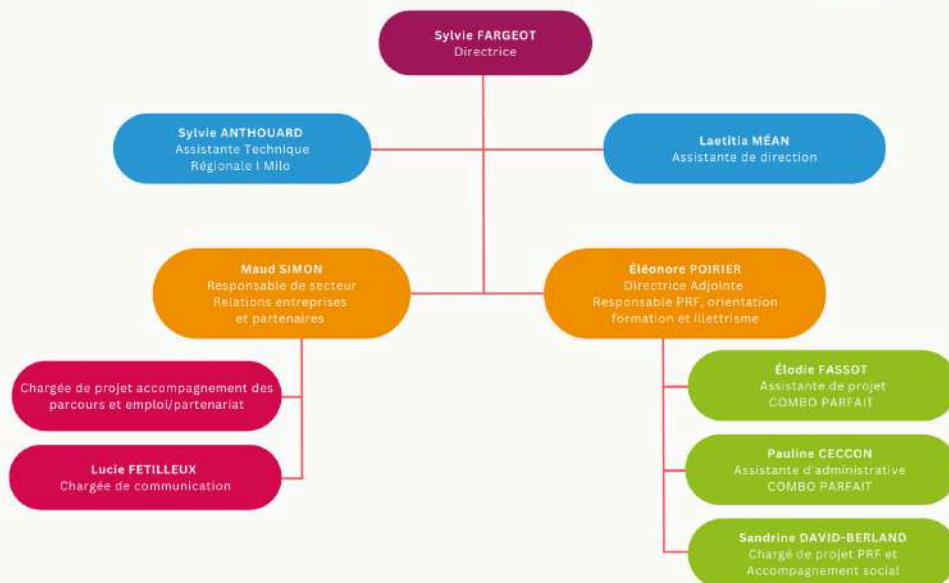


ARML CENTRE VAL DE LOIRE



L'ÉQUIPE

De l'ARML



MES NOTES

A large, hand-drawn orange rounded rectangle containing seven horizontal orange lines, serving as a template for notes.

La Mission Locale Sancerre Sologne

VOUS ACCUEILLE

Du Lundi au Jeudi :



De 8H30 à 12H30 et de 13H45 à 17H00

Le Vendredi :



De 8H30 à 12H30 et de 14H00 à 16H00



Notre site internet :



Notre siège Social :

27 Avenue de la Gare
18700 AUBIGNY SUR NERE
02.48.58.35.91
missionlocale@sancerresologne.fr



Nos statuts :

